



PARLEMENT FÉDÉRAL DE BELGIQUE

Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne Bruxelles, 4 – 5 avril 2011

Thème : La crise financière et le « Semestre européen »

Au cours de la Réunion des Présidents des Parlements de l'Union européenne, un débat sera mené au sujet de la crise financière en Europe et ses conséquences pour les budgets nationaux et la stabilité de l'euro : le rôle des parlements et la coopération entre les parlements dans la gouvernance économique européenne et le semestre européen. Cette note peut servir de base à la discussion.

La bulle hypothécaire aux États-Unis fut à l'origine d'une crise financière mondiale. Les banques ont été confrontées à des problèmes de liquidités, suivis par un effondrement des marchés boursiers à travers le monde. La crise bancaire s'est propagée comme une traînée de poudre des États-Unis à l'Europe.

Une intervention gouvernementale internationale est devenue inéluctable en Europe. La Banque Centrale européenne a concédé des prêts aux banques dans l'incapacité d'obtenir un prêt sur les marchés des capitaux basés sur le marché. Il est apparu clairement qu'une approche davantage coordonnée à un niveau politique supérieur était requise.

En octobre 2008, les Ministres des Finances européens ont en principe accepté de relever la garantie sur les dépôts à €50.000. Certains pays d'Europe ont éprouvé des difficultés à assurer ces garanties. L'Islande par exemple s'est vue dans l'obligation de solliciter une aide financière.

Entre-temps, la crise financière s'était muée en une importante crise économique. Pour faire face à cette nouvelle évolution, le Plan de relance économique européen a été présenté en décembre 2008. Les États membres de l'U.E. et la Commission européenne ont accepté de mettre €200 milliards à disposition pour les aides dans le secteur automobile par exemple. Ils voulaient également obtenir une augmentation de la demande. Chaque pays était libre de décider de la manière d'atteindre ces objectifs, pour autant qu'1,5 % minimum du PIB était investi dans des mesures d'incitation.

Durant l'année 2009, différentes conférences et réunions internationales ont été organisées de façon à améliorer le contrôle sur les banques, à augmenter les ressources du Fonds Monétaire International et à instaurer un système de supervision des morales et de l'éthique des banques.

Par conséquent, deux nouvelles organisations ont été mises sur pied au niveau européen : le Système Européen des Superviseurs Financiers (ESFS) et le Conseil Européen du Risque Systémique (CERS), créés pour renforcer le contrôle et éviter une répétition de la crise.

Toutefois, fin 2009, un nouveau problème a fait son apparition, lequel allait menacer la crédibilité de la monnaie européenne même. La cause résidait dans le fait que la Grèce n'avait pas fourni les données correctes au sujet de son déficit budgétaire et de sa dette publique, empêchant ainsi une évaluation correcte de ces derniers conformément au Pacte de Stabilité et de Croissance européen (PSC). Le cas de la Grèce a mis en lumière que le contrôle en fonction du PSC était insuffisant.

Le principe de la gouvernance économique a été introduit pour renforcer ce contrôle, impliquant une gestion efficace des politiques fiscales nationales, le monitoring et la correction des développements macroéconomiques (négatives) et un mécanisme de crise permanent. Une taskforce, menée par M. Herman Van Rompuy, Président du Conseil européen, a été désignée pour discuter de la mise en œuvre de ces principes.

Entre-temps, la Grèce avait perdu sa crédibilité sur les marchés financiers internationaux et éprouvait d'importantes difficultés en matière d'obtention de crédits. Cela n'a pas manqué d'affecter la crédibilité de l'euro même, ce qui a abouti en 2010 à la formation de la European Financial Stability Facility comme fonds d'urgence temporaire.

Lorsque des problèmes nouveaux et similaires à ceux de la Grèce se sont produits dans d'autres Etats membres de l'U.E. comme l'Irlande et le Portugal, la décision d'instaurer cet organisme de manière permanente a été prise afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise à l'avenir. Cela implique une révision du Traité de Lisbonne. La crise financière, économique et désormais budgétaire avait mis en lumière la nécessité d'améliorer le contrôle financier et les structures au sein de l'Eurozone.

Le Semestre européen

La Commission européenne ¹ a ajouté un nouvel outil dans la lutte, lorsqu'elle décida d'introduire le Semestre européen. Là, l'accent est principalement mis sur la coordination ex-ante des politiques fiscales, sur la base des caractéristiques suivantes :

- La synchronisation de l'évaluation des politiques fiscales et structurelles des États membres de l'U.E. Le Conseil Européen du Risque Systémique, qui procure une supervision macroéconomique de l'Eurozone, doit être pris en compte lors de l'évaluation du risque de déséquilibres.
- La règle selon laquelle la prévention est plus efficace que la correction est reconnue comme principe général ;
- Un système de révision par les pairs à un stade avancé des budgets nationaux est instauré, lequel détecte les incohérences et les déséquilibres émergents ;

À cet égard, le mandat d'Eurostat consistant à auditer les statistiques nationales sera renforcé. Cela améliorera la qualité de leurs données et favorisera la stabilité macroéconomique et la durabilité fiscale.

¹ COM(2010) 250 final

En outre, des Programmes de Stabilité et de Convergence (PSC) devront être organisés durant le premier semestre de chaque année afin d'arriver à de meilleurs budgets nationaux.

- Une évaluation horizontale de la position budgétaire pour la zone Euro devrait être réalisée. Il sera possible de demander que les budgets mal ficelés soient réexaminés ;
- Un Semestre européen qui englobe un cycle de surveillance des politiques budgétaires et structurelles est introduit, suivant 3 principes généraux :
 1. Le Conseil européen définit les principaux défis économiques de l'Union européenne au début de l'année.
 2. Les États membres tiennent ces défis en compte lors de la préparation de leur PSC et des Programmes de réforme nationaux (NRP). Les États membres doivent impliquer les parlements nationaux dans les délibérations.
 3. Le Conseil et la Commission révisent ces budgets, avec la participation du Parlement européen dans l'exercice.

De façon à mettre en œuvre correctement le Semestre européen, les parlements nationaux devraient garder ce qui suit à l'esprit :

- Les discussions relatives au budget national devront débiter bien plus tôt que par le passé.
- Le budget devrait non seulement tenir compte des préoccupations nationales mais aussi s'inscrire dans la stratégie macroéconomique de l'Europe.
- De nouvelles structures devront être créées pour atteindre ces objectifs.
- Le rôle traditionnel des parlements nationaux et leurs pouvoirs budgétaires dans leurs systèmes constitutionnels pourront être amenés à changer.
- L'instauration de forums indépendants est nécessaire pour préparer des analyses, évaluations et prévisions indépendantes liées à la politique économique des États membres.
- Les budgets pluriannuels et les politiques économiques devront être développés.